

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Entretien

Philippe Rozec

Covid-19 : « Il faut construire un droit du travail de crise »

Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

DOCTRINE

Page 8

■ Sociétés et autres groupements

Yves Broussolle

Les principales dispositions de l'ordonnance n° 2020-321

du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion

et de délibération des assemblées

et organes dirigeants des personnes

morales et entités dépourvues

de personnalité morale de droit privé

en raison de l'épidémie de Covid-19

CULTURE

Page 11

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Le dévergondage de contrefaçon

ACTUALITÉ

Entretien



Covid-19 : « Il faut construire un droit du travail de crise » ^{153C3}

Entretien avec **Philippe ROZEC**, avocat au barreau de Paris, spécialisé en droit social, associé au sein du cabinet De Pardieu Brocas Maffei

Propos recueillis par **Sophie TARDY-JOUBERT**

Le 23 mars dernier était adoptée une loi d'État d'urgence sanitaire, afin de faire face à l'épidémie de Coronavirus. Celle-ci compte des dispositions permettant d'aménager le droit du travail pour aider les entreprises jusqu'au 31 décembre 2020. Philippe Rozec, avocat au barreau de Paris, spécialisé en droit social, et associé au sein du cabinet De Pardieu Brocas Maffei, fait le point sur ses principaux dispositifs.

Les Petites Affiches : Vous êtes le conseil de grandes entreprises. Comment travaillez-vous en ce moment ?

Philippe Rozec : Nous avons en ce moment un travail considérable en lien avec la crise. À titre d'exemple, en tant que conseil d'un grand groupe de construction, nous contribuons à la mise en œuvre d'un guide des bonnes pratiques dans le secteur du BTP. Ce guide a été élaboré avec les partenaires sociaux du secteur, les représentants de l'État et des experts techniques. C'est une démarche sensible et concertée qui vise à détailler les mesures qui pourront être prises pour redémarrer les chantiers en respectant les mesures de sécurité et les gestes barrière. Notre activité consiste également à aider les en-

treprises à définir les contours et rédiger leurs demandes d'activité partielle. Les demandes qui ne sont pas suffisamment motivées risquent en effet de se voir refusées. Nous travaillons également sur les problématiques de durée du travail et de fixation des périodes de repos, les entreprises tentant d'adapter leur organisation du temps de travail à la période de crise. Enfin, nous examinons les demandes de droit de retrait, et ce afin de nouer avec les salariés un dialogue permettant de rassurer tout en assurant la continuité de la production lorsque c'est possible. Sans doute serons-nous (un peu) moins actifs dans quelques jours, quand les dispositifs seront mis en place, même si nous travaillons sur la gestion des situations qui n'auront pas été anticipées et, surtout, sur la préparation de la reprise.

Suite en p. 4

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

journal
la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34